

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS-VERBAL

De la séance du

Jeudi 25 février 2021

À 20H00

À la salle Polyvalente de Bruyères (88600)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES

Affichage – article L.2121 -25 du CGCT

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à vingt heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Virginie GREMILLET, présidente.

Nombre de délégués en exercice : 55
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués votants : 49

Date de la convocation : 19/02/2021
Transmis au représentant de l'Etat le :
Publiée ou notifiée le :
ACTE EXÉCUTOIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Damien ADAM, Eric AUBRY, Christian BISTON, Christelle BLEEKER, Olivier BOON, Alain CHARLES, Elisabeth CHRISTOPHE, Jean-Charles COLLOT, Laetitia COLOMBIER, Marie-José DARTOIS, Anne-Marie DE SOUSA, Guy DELAITE, Yannick DIDELOT, Ludovic DIDIERJEAN, Ludovic DURAIN, Pascale FETET, Christophe FIQUEMONT, Allégra FLEURENCE, Virginie GREMILLET, Jean-François GUILLOT, Francis HAAS, Jean-Albert HABY, Gérard HATTON, Martial HILAIRE, Michel HOUOT, Anne-Marie HUERTAS, Claude HUSSON, Marie-Rose JACQUES (Suppléante de Jean-Marie MICHEL), Béatrix LETOFFE, Joëlle MANGIN, Raphaël MANGIN, Denis MASY, Jean-Louis MENTREL, Nadine MEREY, Patrick MOULIN, Philippe PARADIS, Pascal PARMENTELAT, Stéphane PAUCHARD, Jérôme POIFOULOT, Bernadette POIRAT, Daniel RUZZIER, Charles SCHLACHTER, Odile SEURET, Lionel STICKEIR, Pascale VOUKTCHEVITCH, Alain WOIRGNY.

ÉTAIENT ABSENTS : Roger BEDEL, MANGEL, Patrick NOURDIN, Michel PARADIS, Emmanuel PARISSÉ.

ÉTAIENT REPRÉSENTES :

Lucien DEBLAY par Nadine MEREY, Sandrine GEORGE par Nadine MEREY, Sandrine REMY par Joëlle MANGIN.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Joëlle MANGIN est nommée secrétaire de séance.

Affaires donnant lieu à délibérations du conseil communautaire :

1 – DURBION : réalisation d'une étude d'inventaires complémentaires faune/flore en vue de l'adaptation des travaux de restauration

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

4 voix CONTRE
18 abstentions
27 voix POUR

- **AUTORISE** la présidente à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation d'une étude d'inventaires complémentaires faune/flore en vue de l'adaptation des travaux de restauration du Durbion selon le plan de financement prévisionnel présenté et demandes de subventions associées.

2- DURBION : avenant à la convention de groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

3 voix CONTRE
3 abstentions
43 voix POUR

- **ADOpte** la proposition d'avenant tel que présentée,
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant.

3 - Proposition de renouveler la convention relative au programme Habiter Mieux

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention du programme Habiter Mieux

4 - Aides coups de pouces

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention à la scierie la Basse de l'étang à Méménil à hauteur de 40% des dépenses éligibles soit 4 000€ HT

5 - Avenant bail de location Manufacture Vosgienne d'Emballage

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

0 voix CONTRE
3 abstentions
46 voix POUR

- **DECIDE** de retenir l'option N° 1.

6 - Délégation de compétence à la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

0 voix CONTRE
3 abstentions
46 voix POUR

- **DECIDE** de déléguer à Madame la Présidente l'annualisation du temps de travail des agents communautaires et la définition des cycles de travail ;
- **DIT** que cette délibération vient compléter la délibération n°492020 portant délégation de compétence à la Présidente.

7 - Création de deux postes d'adjoints techniques

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

2 voix CONTRE

0 abstention

47 voix POUR

- DECIDE la création, à compter du 02 avril 2021, pour le 1er poste et à compter du 20 avril 2021 pour le 2ème poste, de deux grades d'adjoints techniques correspondant à des emplois permanents à temps complet,
- DECIDE de modifier ainsi le tableau des effectifs,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

8 - Nomination d'un assistant de prévention des risques professionnels

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'engager la CCB2V dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels, matérialisée par un programme annuel de prévention (ce programme indiquera les actions prioritaires de prévention prévues pour l'année).
- **DECIDE** de créer la fonction d'Assistant de prévention au sein des services de la collectivité selon la lettre de mission annexée à la délibération.
- **DIT** que la fonction d'Assistant de prévention ne pourra être confiée à un agent de la collectivité que lorsque ce dernier aura suivi la formation obligatoire préalable à la prise de fonction.
- **DIT** qu'un plan de formation continue (2 jours l'année qui suit l'entrée en fonction, 1 jour les années suivantes) est prévu afin que l'Assistant de prévention puisse assurer sa mission.
- **INDIQUE** qu'à l'issue de cette formation, l'agent sera nommé par arrêté ; celui-ci précisera les conditions d'exercice de la mission d'Assistant de prévention.

9 - Tarifs pour la réalisation de prestations de services pour le compte des communes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

0 voix CONTRE

2 abstentions

47 voix POUR

- **DECIDE** de fixer les tarifs suivant pour des prestations de service telles que définies ci-dessus, dossier simple 250.00 € pour 4 heures, dossier complexe 350.00 € pour 4 heures.

COMMUNICATION DE DÉCISIONS

Décisions de la Présidente :

En vertu des délibérations n° 49/2020 du conseil communautaire du 30 juillet 2020, n° 06/2021 du Conseil communautaire du 25 février 2021, autorisant Madame la Présidente à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

Convention d'adhésion à la mission de l'agent en charge de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail,

Convention de mise à disposition d'un conseiller prévention du Centre de Gestion des Vosges,

Convention de mandat pour la réalisation de travaux d'assainissement collectif,

Certificat d'adhésion pour les agents affiliés à l'IRCANTEC,

Certificat d'adhésion pour les agents affiliés à la CNRACL,

Contrat d'assurance des collectivités,

Convention relative à l'attribution d'une aide FEADER au titre de la mise en œuvre des stratégies de développement local.

B012021 Demandes d'effacement de dettes budget annexe assainissement,

B022021 Avis sur des demandes d'adhésion au SMIC des VOSGES.

DÉCISIONS SANS OBSERVATION

Bruyères le 05/03/2021

La Présidente,

Virginie GREMILLET